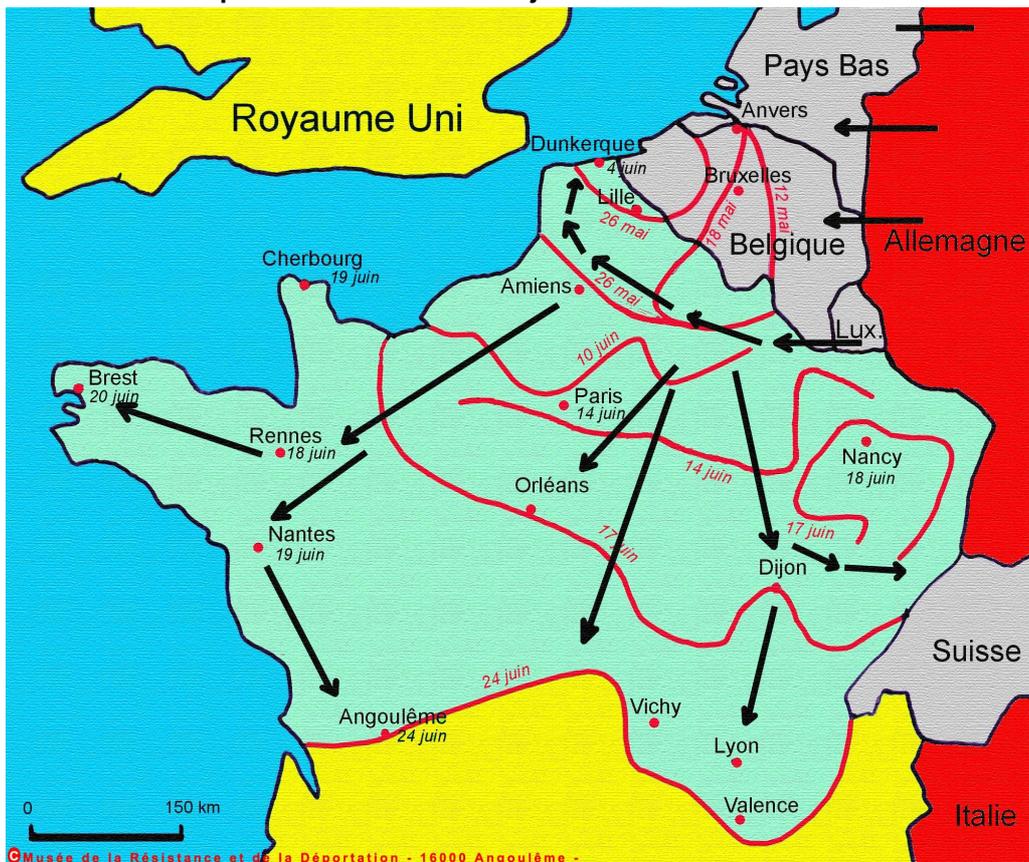


# 1940, la rupture

La défaite de juin 1940 est un véritable traumatisme pour les Français. Elle accentue le caractère idéologique de cette guerre totale en favorisant l'affrontement de deux modèles politiques et idéologiques aux valeurs opposées. Le maréchal Pétain conclut l'armistice et met en place depuis Vichy un nouvel Etat français, autoritaire, antisémite et anti-républicain. Depuis Londres, le général de Gaulle lance le 18 juin un appel à continuer la guerre contre l'Allemagne nazie. Une résistance se mobilise et s'organise progressivement autour des valeurs démocratiques.

## 1. L'avance allemande et l'occupation du territoire: mai-juin 1940



## 2. 1940, l'année sans pareille

3 septembre 1939 : La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne après l'invasion de la Pologne.

Septembre 1939-mai 1940 : « Drôle de guerre ».

13 mai 1940 : L'armée allemande lance l'invasion du territoire français.

14 juin 1940 : Les Allemands entrent à Paris « ville ouverte ». Le gouvernement français se replie à Bordeaux.

16 juin 1940 : Le maréchal Pétain est nommé président du Conseil (chef du gouvernement).

17 juin 1940 : Le maréchal Pétain demande l'armistice à l'Allemagne.

18 juin 1940 : Appel à la résistance du général de Gaulle depuis Londres à la BBC.

22 juin 1940 : Signature de l'armistice franco-allemand.

10 juillet 1940 : Les parlementaires réunis à Vichy accordent les pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain par 569 voix pour, 80 contre et 20 abstentions.

7 août 1940 : Les accords de Gaulle-Churchill mettant en place la France Libre.

11 juillet 1940 : Promulgation par Pétain de 3 actes constitutionnels qui créent l'Etat français.

18 octobre 1940 : Loi instituant un statut des Juifs.

24 octobre 1940 : Pétain rencontre Hitler à Montoire. La France s'engage dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne.

11 novembre 1940 : Manifestation d'étudiants à Paris près de la place de l'Etoile, bravant l'interdiction allemande de toute manifestation commémorative.

### 3. Actes constitutionnels du 11 juillet 1940

Nous, maréchal de France, chef de l'État français;  
Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,  
Décrétons:

(Acte constitutionnel n°2)

Article premier.

§ premier. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.

§ 2. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres (...).

§ 3. Il promulgue les lois et assure leur exécution.

§ 4. Il nomme à tous les emplois civils et militaires pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.

§ 5. Il dispose de la force armée.

§ 6. Il a le droit de grâce et d'amnistie.

§ 7. (...) Il négocie et ratifie les traités.

§ 8: Il peut déclarer l'état de siège dans une ou plusieurs portions du territoire.

(Acte constitutionnel n°3)

Article 2. Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre.

Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État

Article 3. L'art. 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 est abrogé.

Journal officiel de la République française. Lois et décrets

### 4. Les symboles d'un changement de régime



Musée de la Résistance, Angoulême

### 5. « Papillon » (1942-1943), distribué à Angoulême par des résistants (Musée de la Résistance, Angoulême)



#### Pistes de travail

Exploiter les documents :

- Doc. 1: Pourquoi parle-t-on de « débâcle » en mai-juin 1940 ?
- Doc. 2: Pourquoi le général de Gaulle lance-t-il son appel le 18 juin depuis Londres ?
- Doc. 3 et 4: Relevez le caractère anti républicain du nouveau régime.
- Doc. 2, 5 et 6: Relevez les références républicaines de la Résistance

Rédiger:

- En quoi l'année 1940 marque-t-elle une rupture politique en France ?

### 6. Manifeste de Brazzaville, 27 octobre 1940

*Le général de Gaulle lance à Brazzaville un manifeste annonçant la création d'un Conseil de Défense de l'Empire :*

La France traverse la plus terrible crise de son Histoire. Ses frontières, son Empire, son indépendance et jusqu'à son âme sont menacés de destruction.

Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant, d'innombrables preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent, pour le faire, que de trouver des chefs dignes de ce nom.

Or, il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est, en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays.

Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré, je n'y faillirai pas.

J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre, et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement. [...]